NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.472/2

UNEP

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERANÉE

25 avril 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Réunion régionale d'experts sur les six Plans régionaux de réduction de la pollution

Istanbul, Turquie, 28 mai 2019

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2019

Introduction

1. La 20e Réunion ordinaire des Parties contractantes (CdP 20, Tirana, Albanie, décembre 2017) a chargé le Secrétariat de mettre au point, conformément à l'article 15 du Protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone, les éléments principaux des six Plans régionaux de réduction de la pollution : stations municipales de traitement des eaux usées ; gestion des boues d'épuration ; gestion des éléments nutritifs de l'agriculture ; gestion des éléments nutritifs de l'aquaculture ; gestion des eaux pluviales urbaines ; déchets marins (Décision IG.23/14).

2. La première Réunion régionale d'experts sur les six Plans régionaux de réduction de la pollution (Athènes, Grèce, novembre 2018) a approuvé un avant-projet des éléments principaux. La Réunion est convenue de transmettre les éléments principaux ainsi que le calendrier proposés à la Réunion des Points focaux du MED POL en vue d'élaborer les nouveaux Plans régionaux.

3. La deuxième Réunion régionale d'experts a pour but d'examiner l'avant-projet susmentionné et de convenir d'une version révisée des éléments principaux afin d'y inclure plusieurs dispositions supplémentaires jugées importantes et pertinentes pour l'élaboration des nouveaux Plans régionaux, et de compléter les dispositions précédemment proposées pour les éléments principaux, qui ont été examinées et approuvées lors de la première Réunion régionale. La Réunion vise également à reconfirmer le calendrier et la voie à suivre pour l'élaboration et la mise en œuvre des nouveaux Plans régionaux, proposés et approuvés lors de la première Réunion régionale.

4. La CdP 20 a également chargé le Secrétariat d'entreprendre l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des Plans régionaux existants, à l'échelle nationale et régionale. Les conclusions et les recommandations ainsi tirées de cette évaluation contribuent à finaliser les éléments principaux des nouveaux Plans régionaux.

5. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion

6. La Réunion sera ouverte le 28 mai 2019 à 9 h 30 par la Coordinatrice adjointe du Plan d'action pour la Méditerranée — Secrétariat de la Convention de Barcelone au Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Documents de travail	*UNEP/MED WG.472/1/Rev.1* *UNEP/MED WG.472/2*
Documents d'information	*UNEP/MED WG.472/Inf.1/Rev.1*

a) Règlement intérieur de la Réunion sur les six Plans régionaux de réduction de la pollution

7. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et aux Protocoles associés s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente Réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

b) Élection du Bureau

8. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur énoncé au paragraphe 2 a), la Réunion élira son Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

9. Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur énoncé au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.472/1/Rev.1 et annoté dans le présent document (UNEP/MED WG.472/2) sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, de même que le programme figurant à l'annexe du présent document.

d) Organisation des travaux

10. Les débats se tiendront en deux séances plénières, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 au cours de la Réunion d'une journée.

11. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant les deux séances plénières. Tous les documents de travail seront également disponibles dans ces deux langues. Conformément à la pratique établie, la documentation d'avant-session ne sera pas disponible en version papier. Les participants sont instamment priés de la télécharger sur leurs ordinateurs avant la séance.

12. Il est prévu de clore la Réunion le 28 mai 2019 à 17 h 30 après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Éléments principaux proposés des six Plans régionaux de réduction de la pollution

Documents de travail	*UNEP/MED WG.472/3*
Documents d'information	*UNEP/MED WG.472/Inf.3*
	UNEP/MED WG.472/Inf.4

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.472/3 sur les éléments principaux des six nouveaux Plans régionaux sur les stations municipales de traitement des eaux usées ; la gestion des boues d'épuration ; la gestion des éléments nutritifs de l'agriculture ; la gestion des éléments nutritifs de l'aquaculture ; la gestion des eaux pluviales urbaines ; et les déchets marins (mise à niveau).

14. Il est prévu que la Réunion examine les dispositions supplémentaires relatives aux éléments principaux et qu'elle fasse part de ses observations, le cas échéant, en vue de finaliser le document et de le présenter pour examen et approbation à la Réunion des Points focaux du MED POL.

Point 4 de l'ordre du jour : Évaluation de la mise en œuvre des Plans régionaux existants

Documents de travail	*UNEP/MED WG.472/4*

a) Réduction de la demande biochimique en oxygène (DBO) dans les eaux usées urbaines et dans le secteur de l'alimentation
b) Réduction des apports en mercure
c) Élimination progressive des polluants organiques persistants (POP)
d) Gestion des déchets marins en Méditerranée

15. Le Secrétariat présentera le document (UNEP/MED WG.472/4) sur l'état de la mise en œuvre des mesures juridiques, institutionnelles et techniques contenues dans les Plans régionaux existants : i) réduction de demande biochimique en oxygène au bout de cinq jours (DBO5) dans les eaux usées urbaines et dans le secteur de l'alimentation ; ii) réduction des apports en mercure ; iii) élimination progressive des polluants organiques persistants (POP) ; et iv) gestion des déchets marins en Méditerranée.

16. Il est prévu que la Réunion fournisse des observations et un retour d'informations, selon que de besoin, en ce qui concerne les informations présentées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans régionaux existants, dans le but de mettre à jour ces documents, conformément au Programme de travail 2018-2019 et lorsque les rapports RRTP et BBN seront complétés.

Point 5 de l'ordre du jour : Calendrier proposé pour la préparation des nouveaux Plans régionaux

Documents de travail	*UNEP/MED WG.472/3*
Documents d'information	*UNEP/MED WG.472/Inf.4*

17. Le Secrétariat présentera le calendrier de préparation des nouveaux Plans régionaux tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.472/3.

18. Il est prévu que la Réunion procède à un examen final avant de confirmer le calendrier et le plan proposés pour l'élaboration des six nouveaux Plans régionaux en vue de les finaliser et de les soumettre à la Réunion des Points Focaux MED POL.

Point 6 de l'ordre du jour : Autres questions

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront évoquer toute autre question relative à l'objet de la Réunion.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

9. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion examinera, modifiera et adoptera les projets de conclusions et de recommandations qui résulteront des débats tenus lors de la Réunion, tels qu'établis par le Secrétariat et le Rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

10. Le Président clôturera la Réunion le 28 mai 2019 à 17 h 30.

PROGRAMME PROPOSÉ

Mardi 28 mai 2019		**Documents**
09:00 – 09:30	Inscription	
09:30 – 09:45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion	
09:45 – 10:00	Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	*UNEP/MED WG.472/1/Rev.1* *UNEP/MED WG.472/2* *UNEP/MED WG.472/Inf.1/Rev.1*
10:00 – 12:30	Point 3 de l'ordre du jour : Éléments principaux proposés des six Plans régionaux de réduction de la pollution : a) Stations municipales de traitement des eaux usées b) Gestion des boues d'épuration c) Gestion des éléments nutritifs de l'agriculture d) Gestion des éléments nutritifs de l'aquaculture e) Gestion des eaux pluviales urbaines f) Déchets marins	*UNEP/MED WG.472/3* *UNEP/MED WG.472/Inf.3* *UNEP/MED WG.472/Inf.4*
12:30 – 14:30	*Pause déjeuner*	
14:30 – 15:30	Point 4 de l'ordre du jour : Évaluation de la mise en œuvre des Plans régionaux existants : a) Réduction de la demande biochimique en oxygène (DBO) dans les eaux usées urbaines et dans le secteur de l'alimentation b) Réduction des apports en mercure c) Élimination progressive des polluants organiques persistants (POP)Gestion des déchets marins en Méditerranée	*UNEP/MED WG.472/4*
15:30 – 16:00	Point 5 de l'ordre du jour : Calendrier proposé pour la préparation des nouveaux Plans régionaux	*UNEP/MED WG.472/3* *UNEP/MED WG.472/Inf.4*
16:00 – 16:15	Point 6 de l'ordre du jour : Autres questions	
16:15 – 17:30	Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17:30	Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion	